

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Cassis n° 8 du 5 juillet 2011



Etat sanitaire des parcelles après récolte.

## Anthracnose

La situation n'a pas évolué pendant le mois de juin : la quasi totalité des parcelles du réseau est sans symptôme. Deux parcelles restent concernées (Saulon la Chapelle et Sacquenay) avec une intensité faible.

Pour la décade à venir, Météo France ne prévoit pas de dégradation durable.

Le risque de développement de cette maladie est nul dans les parcelles saines, il reste faible dans les autres situations.

Attention, une confusion est possible avec la présence de brûlures sur quelques feuilles, suite aux conditions caniculaires des 27 et 28 juin.

## Rouille

Des symptômes de rouille n'ont été observés que dans une parcelle du réseau (vallée de Saône). Celle-ci est implantée avec la variété Blackdown, dans un secteur où la rouille se développe fréquemment. Déjà près de 80 % des pousses contiennent des pustules, mais l'intensité est encore modérée.

Un risque d'apparition ou de développement de la rouille est possible dans les parcelles sensibles notamment en cas de conditions météorologiques plus humides.

## Oïdium

On observe deux situations assez tranchées : soit la parcelle était saine début juin avant récolte et l'état n'a pas évolué, soit la parcelle était attaquée début juin et les symptômes ont alors envahis l'ensemble de la pousse. Etant donné l'absence de nouvelles pousses, l'oïdium frais est peu présent.

Dans les parcelles infestées, le risque de contaminations subsiste si les conditions météorologiques venaient à permettre la formation de nouvelles pousses.

## Acariens jaunes

Avec des conditions climatiques très favorables depuis le printemps, ce ravageur a fini par se développer dans certaines parcelles. Les attaques sont parfois fortes, les ronds peu poussant sont plus marqués encore.

Pendant toute la période estivale, tant que les conditions seront sèches et chaudes, le risque de propagation demeure élevé dans les parcelles présentant des symptômes.

## Cochenille blanche du mûrier

Le premier essaimage des cochenilles a été détecté lors de la première décade de mai. Le deuxième, habituellement actif mi août, risque de se manifester plus tôt cette année c'est à dire début août.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21-CA 71 - FREDON - SRAL - SOUFFLET VIGNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

